CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

1 – 3, Rue du Départ
75014 PARIS
Tel : 33 (0)1 40 60 45 66
Fax : 33 (0)1 40 60 64 19
Mail : contact@conceptaudit.fr

VENTE-UNIQUE.COM

Société Anonyme

Siège Social
9, rue Jacquard
93310 LE PRE SAINT GERVAIS

RCS BOBIGNY B 484 922 778

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EN NORMES IFRS

Exercice clos le 30 septembre 2019

VENTE-UNIQUE.COM

Société Anonyme

Siège Social
9, rue Jacquard
93310 LE PRE SAINT GERVAIS

RCS BOBIGNY B 484 922 778

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EN NORMES IFRS

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'assemblée générale de la société Vente-Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vente-Unique relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5 de l'annexe des comptes IFRS qui expose les impacts relatifs à l'application au cours de l'exercice de la norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. **Evaluation du stock**

Le stock net de provisions pour dépréciation, dont le montant figure au bilan au 30 septembre 2019, s'établit à 17 397 milliers d'euros. La note « Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation des stocks.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Vente-Unique, décrite dans la note « Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests sur la valeur nette de réalisation pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

2. **Evaluation des créances**

La société constitue des provisions pour dépréciation de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note « Créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Vente-Unique, décrite dans la note « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

3. Autres passifs courants

Les autres passifs courants, dont le montant figure au bilan au 30 septembre 2019, s'établissent à 3 932 milliers d'euros. Ils intègrent notamment les produis constatés d'avance de Vente-Unique, dont le montant s'élève à 2 770 milliers d'euros. La note « Flux de trésorerie provenant de l'exploitation » de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation des produits constatés d'avance.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Vente-Unique, décrite dans la note « Flux de trésorerie provenant de l'exploitation » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests sur la valeur nette de réalisation pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

Le Commissaire aux comptes

Concept Audit & Associés

Laurence LEBOUCHER

Comptes IFRS
2018/2019
(Exercice clos au 30 septembre 2019)

Comptes IFRS

(Exercice clos au 30 septembre 2019)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2019

COMPTE DE RESULTAT

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2019	30/09/2018*
Chiffre d'affaires	**6.10**	**95 845**	**86 607**
Prix de revient des ventes		-46 866	-42 156
MARGE BRUTE (1)	**6.11**	**48 978**	**44 451**
Charges de personnel	6.12	-6 508	-5 690
Autres charges opérationnelles courantes	6.13	-37 288	-33 852
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		**5 182**	**4 908**
Autres produits et charges opérationnels	6.14	-285	-534
RESULTAT OPERATIONNEL		**4 897**	**4 374**
Intérêts et charges assimilées	6.15	-84	-99
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER		**-84**	**-99**
Autres produits et charges financières		-173	80
RESULTAT FINANCIER		**-257**	**-19**
RESULTAT AVANT IMPÔT		**4 640**	**4 355**
Charges d'impôts	6.16	-1 830	-1 664
RESULTAT NET		**2 810**	**2 691**

Résultat de base par action, en euros		
Résultat net des activités poursuivies par action	0,29	0,28
Résultat net des activités abandonnées par action	-	-
Résultat net part du Groupe par action	0,29	0,28

Résultat dilué par action, en euros		
Résultat net des activités poursuivies par action	0,29	0,28
Résultat net des activités abandonnées par action	-	-
Résultat net part du Groupe par action	0,29	0,28

(1) La marge brute intègre un chiffre d'affaire sur le transport des ventes. Les couts afférents à ces produits sont comptabilisés en charges opérationnelles courante (cf note 6.11)

* Se référer aux notes 4 et 5 de l'annexe IFRS

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018*
Résultat net de l'exercice	**2 810**	**2 691**
Ecart de conversion	-	-
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	**-**	**-**
Paiements fondés sur des actions	391	303
Ecart actuariel sur les provisions d'indemnités de fin de carrière	-67	8
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	324	311
Autres éléments du résultat global	324	311
Résultat global - part du Groupe	**3 134**	**3 002**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats	Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux – propres – part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2017 en normes IFRS	**8 678 865**	**87**	**-**	**4 383**	**3 137**	**7 607**	**-**	**7 607**
Opérations sur capital	763 040	7		6 311		6 318		6 318
Paiements fondés sur des actions					303	303		303
Opérations sur titres auto-détenus			-483			-483		-483
Dividendes					-3 000	-3 000		-3 000
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2018					2 691	2 691		2 691
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					8	8		8
Affectation de résultat				137	-137	-		-
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2018 en normes IFRS	**9 441 905**	**94**	**-483**	**10 831**	**3 002**	**13 444**	**-**	**13 444**
Opérations sur capital	107 268	1		-1		-		-
Paiements fondés sur des actions					391	391		391
Opérations sur titres auto-détenus			175			175		175
Dividendes					-1 424	-1 424		-1 424
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2019					2 810	2 810		2 810
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					-67	-67		-67
Affectation de résultat				1 578	-1 578	-		-
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2019 en normes IFRS	**9 549 173**	**95**	**-307**	**12 408**	**3 134**	**15 329**	**-**	**15 329**

* Se référer aux notes 4 et 5 de l'annexe IFRS

ACTIF

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2019	30/09/2018*
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	6.1	1 274	861
Immobilisations corporelles	6.2	1 919	1 467
Actifs financiers non courants	6.3	1 449	1 449
Actifs d'impôts différés	6.4	157	123
Total des actifs non courants		**4 799**	**3 899**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.5	17 397	14 636
Créances clients et comptes rattachés	6.6	5 474	4 763
Autres créances	6.6	1 423	1 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.17.1	10 388	11 270
Total des actifs courants		**34 683**	**31 992**
TOTAL ACTIF		**39 482**	**35 891**

PASSIF

En Milliers d'Euros		30/09/2019	30/09/2018*
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	6.7	95	94
Réserves liées au capital		12 423	10 659
Résultat net part du Groupe		2 810	2 691
CAPITAUX PROPRES		**15 329**	**13 444**
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	6.8	286	159
Dettes financières à long terme	6.9	1 387	1 342
Total des passifs non courants		**1 673**	**1 501**
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	6.9	658	579
Dettes fournisseurs	6.17.2	14 852	10 321
Dettes fiscales et sociales	6.17.2	3 039	4 026
Autres passifs courants	6.17.2	3 932	6 020
Total des passifs courants		**22 480**	**20 947**
TOTAL PASSIF		**39 482**	**35 891**

* Se référer aux notes 4 et 5 de l'annexe IFRS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2019 (12 mois)	30/09/2018* (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET		**2 810**	**2 691**
Dotations aux amortissements	6.1/6.2	720	636
Variation nette des immobilisations		-	-
Variation des provisions	6.8	33	1
Impôts différés	6.4	-6	5
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	6.12	391	303
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		**3 948**	**3 636**
Variation du besoin en fonds de roulement	6.17.2	-1 669	-111
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**2 279**	**3 525**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	6.17.3	-1 606	-1 552
Cessions d'immobilisations		20	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**-1 586**	**-1 552**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	6.7.2	-1 424	-3 000
Souscription d'emprunts	6.9	710	1 015
Remboursements d'emprunts	6.7.1	-586	-554
Augmentation des capitaux propres		-0	6 319
Ventes (rachats) des actions propres	6.7.3	175	-483
Variation des comptes courants	6.17.4	-450	3 936
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-1 575**	**7 233**
Variation nette de la trésorerie		**-882**	**9 206**
Trésorerie nette en début d'exercice	**6.17.1**	**11 270**	**2 064**
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	**6.17.1**	**10 388**	**11 270**

* Se référer aux notes 4 et 5 de l'annexe IFRS

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS
pour l'exercice clos au 30 septembre 2019

NOTE 1 : INFORMATIONS GENERALES 8
NOTE 2 : FAITS MARQUANTS 8
NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEUR A LA CLOTURE 8
NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 9
NOTE 5 : ETATS FINANCIERS RETRAITES 12
NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT 12
6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 12
6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 14
6.2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 14
6.2.2. CONTRATS DE LOCATION 15
6.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS 16
6.4. IMPOTS DIFFERES ACTIF 17
6.4.1. IMPOTS DIFFERES ACTIFS 17
6.4.2. DECOMPOSITION DES IMPOTS DIFFERES PAR NATURE 18
6.5. STOCKS 18
6.6. CREANCES 19
6.7. CAPITAUX PROPRES 19
6.7.1. CAPITAL 19
6.7.2. DIVIDENDES 19
6.7.3. ACTIONS PROPRES 20
6.7.4. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS 20
6.8. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES 21
6.8.1. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS 21
6.8.2. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE 21
6.9. DETTES FINANCIERES 22
6.9.1. ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES 23
6.9.2. TABLEAU DE VARIATION DES DETTES FINANCIERES 24
6.9.3. SENSIBILITE 24
6.10. CHIFFRE D'AFFAIRES 25
6.11. MARGE BRUTE 26
6.12. CHARGES DE PERSONNEL 27
6.13. AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES 27
6.14. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS 27
6.15. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER (BRUT) 28
6.16. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET DIFFERES 28
6.16.1. DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT 29
6.16.2. RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPOT 29
6.17. NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE DE VENTE UNIQUE.COM 29
6.17.1. CALCUL DE LA TRESORERIE (EN K€) 30
6.17.2. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION 30
6.17.3. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS 31
6.17.4. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT 31
6.18. RESULTAT PAR ACTION 31
6.19. TAUX DE CONVERSION 32
6.20. ENGAGEMENTS HORS BILAN 32
6.21. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 33
6.22. EFFECTIFS 33
6.23. IDENTITE DES SOCIETES MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE 33
6.24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 33
6.24.1. ENTREPRISES ASSOCIEES 33
6.24.2. REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS 34

Note 1 : Informations générales

La société Vente unique.com commercialise des produits d'aménagement de la maison à travers ses sites internet (France, Espagne, Allemagne, Belgique, Suisse, Autriche, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Portugal et Pologne)

VENTE UNIQUE.COM, est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé 9,11 rue Jacquard, 93315 Le Pré Saint Gervais. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 484 922 778 RCS Paris et est cotée à Euronext Growth.

Les états financiers au 30 septembre 2019 reflètent la situation comptable de VENTE UNIQUE.COM.

Les états financiers de l'exercice clos au 30 septembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2020 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication.

Note 2 : Faits marquants

- **Déploiement de l'activité sur la Pologne**

Démarrage réussi du 11ème pays : la Pologne au mois d'octobre 2018.

- **Travaux pour construire l'extension du site logistique d'Amblainville**

Les travaux d'extension de la plateforme logistique permettent à la société de quasiment doubler les capacités logistiques qui lui sont dévolues sur le site (extension de 24 000 m²) qui sont désormais de 51 000 m². Cette extension permet à la société d'améliorer sa disponibilité produits et n'a désormais plus besoin d'avoir recours à un entrepôt de débord.

- **Augmentation de capital liée à l'attribution d'actions gratuites**

Par décision du conseil d'administration du 15 décembre 2016, il avait été décidé d'attribuer 107 268 actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux. Cette attribution est devenue définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, période pendant laquelle les bénéficiaires ne sont pas propriétaires des actions et des droits de vote qui s'y rattachent. A l'issue de ce délai, soit le 22 décembre 2018, les actions ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires mais demeurent incessibles pendant une nouvelle durée de conservation de deux ans.
Il a ainsi été constaté que sur les 107 268 actions attribuées, toutes les actions remplissent les conditions d'attribution définitive.
L'augmentation du capital social induite de 1 072,68€ a été réalisée en date du 14 janvier 2019 par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

Note 3 : Evènements postérieur à la clôture

Pas d'évènement marquant postérieur à la clôture.

Note 4 : Principes et méthodes comptables

Les comptes de la société sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2018, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne.

Les états financiers et les notes sont présentés en milliers d'€ (K€), sauf indication contraire.

a. Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018

Adoptés par l'Union Européenne :

- interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et paiements d'avance ;
- amendement à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- amendement à IAS 40 – Transferts des immeubles de placement ;
- améliorations annuelles du cycle 2014-2016 des IFRS ;
- amendements à IFRS 4 – Appliquer la norme IFRS 9, Instruments financiers avec IFRS 4 ;
- IFRS 9 - Instruments financiers.

L'application de ces nouvelles normes n'a pas d'impact pour la Société.

- IFRS 15 et Clarification d'IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

Au 1er janvier 2018, la société a adopté la norme IFRS 15 - Revenu des contrats avec les clients, ainsi que les amendements liés.
La société a fait le choix de la méthode rétrospective en appliquant la nouvelle norme au début de la première période comparative présentée. Seuls des impacts de présentation ont été identifiés (cf. note 5) :

- la société agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients, auparavant présentées dans les ventes de marchandises, ont été compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte (cf. note 5),

Non encore adoptés par l'Union Européenne : Néant.

b. Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur applicables dans le futur, non adoptés par anticipation par la société

Adoptés par l'Union Européenne :

- Amendement à IFRS 9 – clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- Interprétation IFRIC 23 sur l'incertitude des paiements de l'imposition du revenu : cette interprétation sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 ;
- IFRS 16 « Contrats de locations » :

La norme IFRS 16 Contrats de location impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif « Droit d'utilisation » et un passif « Dette de location », que ce soit pour les contrats de location simple comme pour les contrats de location financement. Elle est entrée en vigueur au 1er janvier 2019, soit à compter du 1er octobre 2019 pour la Société.
En date de première application, la société a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée et certaines mesures simplificatrices proposées par la norme :

- absence de retraitement des contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois à la date de transition,
- non prise en compte des coûts directs initiaux (commissions, honoraires juridiques, frais de négociation…),
- utilisation d'un taux d'actualisation unique à un ensemble de contrats ayant des caractéristiques voisines.

Par conséquent, l'information comparative ne sera pas retraitée à la date de transition ; seuls les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice de transition (soit au 1er octobre 2019) seront impactés.

La société a procédé au recensement des contrats de location qui portent essentiellement sur des entrepôts et des bureaux. Concernant les contrats immobiliers, la société retiendra le taux marginal d'endettement pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement de la société et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

La collecte des données des contrats de location est en voie de finalisation. Par ailleurs, le cadre à retenir pour apprécier es durées de location raisonnablement certaines (qui dépendent notamment des réglementations et pratiques de location propres à chaque pays ainsi qu'à chaque type d'actif sous-jacent) et la méthodologie de calcul des taux d'actualisation, nécessaires à l'estimation précise des impacts IFRS 16 en date de première application (1er janvier 2019), sont également en cours de finalisation.

A titre informatif, les engagements hors bilan présentés dans la note 6.20 « engagements au titre de contrats de location » s'élèvent à 14.690 millions d'euros.

Autres normes et interprétations n'ayant pas d'impact pour la société :

- Amendements à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 : Amendements aux IFRS 1 et IAS 28 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

Non encore adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des IFRS ;
- Amendement à IAS 19 – Modification du régime, réduction ou règlement ;
- Modifications apportées aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendement à IFRS 3 – Regroupement d'entreprise.

Estimations et Hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction de la société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que sur celle de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener la société à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction de la société en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Cf note 6.1 et 6.2),
- les stocks, (Cf note 6.5)
- les actifs d'impôts différés (Cf note 6.4),
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf note 6.8),
- la valorisation des engagements de retraite (Cf note 6.8.2),

La société utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme. (Engagement de retraite notamment).

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Note 5 : Etats financiers retraités

Les états financiers des périodes comparatives ont été retraités afin de tenir compte du reclassement de l'éco-participation suite à la première application d'IFRS 15
E0

En Milliers d'Euros	30/09/2018 Publié	IFRS 15 Ecoparticipation	30/09/2018 Retraité
Chiffre d'affaires	**87 196**	**-589**	**86 607**
Prix de revient des ventes	-42 745	589	-42 156
MARGE BRUTE	**44 451**	**-**	**44 451**
Charges de personnel	-5 690		-5 690
Autres charges opérationnelles courantes	**-33 852**		**-33 852**
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**4 908**	**-**	**4 908**
Autres produits et charges opérationnels	-534		-534
RESULTAT OPERATIONNEL	**4 374**	**-**	**4 374**
Intérêts et charges assimilées	-99		-99
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	**-99**	**-**	**-99**
Autres produits et charges financières	80		80
RESULTAT FINANCIER	**-19**	**-**	**-19**
RESULTAT AVANT IMPÔT	**4 355**	**-**	**4 355**
Charges d'impôts	-1 664		-1 664
RESULTAT NET	**2 691**	**-**	**2 691**

Note 6 : Commentaires sur le bilan et le compte de résultat

6.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles « Leads » et « Opt'in » correspondent à des fichiers clients et permettent d'agrandir la clientèle potentielle et de démarcher de nouveaux clients.

S'il existe un ou plusieurs indices de perte de valeur identifiés par la direction, un test de dépréciation est réalisé.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel de la société.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 3 ans.

Valeur brute	Fichiers clients Internet	Logiciel	TOTAL
Solde au 30/09/2017	**3 424**	**1 420**	**4 844**
Augmentation	168	251	**419**
Diminution			
Solde au 30/09/2018	**3 592**	**1 671**	**5 263**
Augmentation	265	488	**753**
Diminution	20		**20**
Solde au 30/09/2019	**3 837**	**2 159**	**5 996**

Valeur amortissements	Fichiers clients Internet	Logiciel	TOTAL
Solde au 30/09/2017	**2 988**	**1 163**	**4 151**
Augmentation	200	51	**251**
Diminution			
Solde au 30/09/2018	**3 187**	**1 215**	**4 402**
Augmentation	177	142	**319**
Diminution			
Solde au 30/09/2019	**3 364**	**1 357**	**4 722**

Valeur nette comptable	Fichiers clients Internet	Logiciel	TOTAL
Solde au 30/09/2017	**437**	**256**	**693**
Augmentation	-32	200	**168**
Diminution	-	-	**-**
Solde au 30/09/2018	**405**	**456**	**861**
Augmentation	88	345	**433**
Diminution	20	-	**20**
Solde au 30/09/2019	**473**	**801**	**1 274**

Les dépréciations des fichiers clients internet comptabilisés à hauteur de 3 364 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ont été calculés sur la durée d'utilité définie pour ces fichiers, soit 5 ans. Les fichiers clients comprennent des listes d'adresses mails qualifiées (CSP et habitudes de consommation de la clientèle) acquises à l'extérieur et qui contribuent à la génération du chiffre d'affaires du site Vente-Unique, à l'appui d'opérations marketing et commerciales ciblées. Les dépréciations pratiquées relèvent d'une appréciation du Management qui considère que les fichiers concernés produisent des effets commerciaux qui s'atténueront au-delà de la 5ème année.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice concernent le renouvellement des licences et logiciels au titre de la migration vers les nouveaux systèmes d'information.

6.2. Immobilisations corporelles

6.2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.
Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Logiciel informatiques et droits similaires	1 à 3 ans
Site Internet	5 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année. La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Valeur brute	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	**TOTAL**
Solde au 30/09/2017	**56**	**1 724**	**534**	**2 314**
Augmentation	-	1 030	7	**1 038**
Diminution				
Solde au 30/09/2018	**56**	**2 754**	**541**	**3 351**
Augmentation	92	712	48	**853**
Diminution				
Solde au 30/09/2019	**148**	**3 466**	**590**	**4 204**

Valeur amortissements	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	TOTAL
Solde au 30/09/2017	**35**	**994**	**471**	**1 500**
Augmentation	9	336	40	**385**
Diminution				
Solde au 30/09/2018	**44**	**1 330**	**511**	**1 885**
Augmentation	16	352	33	**401**
Diminution				
Solde au 30/09/2019	**60**	**1 682**	**544**	**2 285**

Valeur nette comptable	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	TOTAL
Solde au 30/09/2017	**21**	**730**	**63**	**814**
Augmentation	-9	694	-32	**653**
Diminution	-	-	-	**-**
Solde au 30/09/2018	**13**	**1 424**	**30**	**1 467**
Augmentation	76	360	16	**452**
Diminution	-	-	-	**-**
Solde au 30/09/2019	**89**	**1 784**	**46**	**1 919**

6.2.2. Contrats de location

Il s'agit des biens financés par un contrat de location-financement pour lesquels la société supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens.

La qualification d'un contrat s'apprécie en application de la norme IAS 17. La valeur des biens ainsi financés figure à l'actif du bilan. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif.

L'activation de contrats de location-financement conduit à la constatation d'impôts différés le cas échéant. Les contrats de location qui ne confèrent pas à la société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre des contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée des contrats.

Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opération de cessions-bails sont constatées intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

Immobilisations financées par crédit-bail	Valeur brute	Valeur amortissements	Valeur nette comptable
Solde au 30/09/2017	**560**	**93**	**467**
Augmentation	1 015	262	753
Diminution			-
Solde au 30/09/2018	**1 574**	**355**	**1 219**
Augmentation	710	276	433
Diminution			-
Solde au 30/09/2019	**2 284**	**631**	**1 653**

6.3. Autres actifs financiers non courants

Conformément à IAS 17, les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

Valeur brute	Autres titres immobilisés	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2017	**35**	**1 320**	**1 355**
Augmentation	-	94	**94**
Diminution			
Solde au 30/09/2018	**35**	**1 414**	**1 449**
Augmentation	-	-	**-**
Diminution			
Solde au 30/09/2019	**35**	**1 414**	**1 449**

Valeur amortissements	Fichiers clients Internet	Logiciel	TOTAL
Solde au 30/09/2017	**-**	**-**	**-**
Augmentation	-	-	**-**
Diminution			
Solde au 30/09/2018	**-**	**-**	**-**
Augmentation	-	-	**-**
Diminution			
Solde au 30/09/2019	**-**	**-**	**-**

Valeur nette comptable	Fichiers clients Internet	Logiciel	TOTAL
Solde au 30/09/2017	**35**	**1 320**	**1 355**
Augmentation	-	94	**94**
Diminution	-	-	**-**
Solde au 30/09/2018	**35**	**1 414**	**1 449**
Augmentation	-	-	**-**
Diminution	-	-	**-**
Solde au 30/09/2019	**35**	**1 414**	**1 449**

6.4. Impôts différés actif

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1er trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

6.4.1. Impôts différés actifs :

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018
Autres impôts différés	157	124
Solde net d'impôt différé actif	**157**	**124**
dont impact réserves	*27*	*-3*
dont impact résultat	*6*	*-5*

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou

le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

6.4.2. Décomposition des impôts différés par nature

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018
Décalage temporaire	74	78
Provision engagement de retraite	83	46
Solde net d'impôt différé actif	**157**	**124**

6.5. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique…). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks. Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non écoulement à des conditions normales.

Ainsi, les retours de marchandises, les stocks soldeurs et les stocks dépareillés sont provisionnés à 50%, correspondant à la perte de marge constatée de manière statistique sur ces produits.

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2019	Provision au 30/09/2019	Valeur nette au 30/09/2019	Valeur nette au 30/09/2018
Marchandises	19 074	1 677	17 397	14 636
Stocks	**19 074**	**1 677**	**17 397**	**14 636**

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Total des provisions pour stocks	**922**	**755**	**-**	**1 677**

6.6. Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur coût historique sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Celles-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Elles sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité de la société à recouvrer tout ou partie de sa créance. Cette analyse est menée individuellement dans chaque zone géographique.

Conformément à la norme IFRS 7, il est précisé que les actifs financiers échus impayés et non dépréciés ne sont pas significatifs.

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2019	Provision au 30/09/2019	Valeur nette au 30/09/2019	Valeur nette au 30/09/2018
Clients et comptes rattachés	**7 507**	**2 033**	**5 474**	**4 763**
Créances sociales et fiscales	1 175		1 175	1 028
Autres créances	106		106	169
Charges constatées d'avances	142		142	126
Total des autres créances	**1 423**	**-**	**1 423**	**1 323**
Créances d'exploitation	**8 930**	**2 033**	**6 898**	**6 085**

Lorsqu'une échéance n'est pas recouverte, la créance est considérée comme douteuse et fait l'objet d'un envoi automatique au cabinet de recouvrement.

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Total des provisions pour dépréciation des créances	**1 881**	**152**	**-**	**2 033**

6.7. Capitaux propres

6.7.1. Capital

En euros	30/09/2018	Augmentation	Diminution	30/09/2019
Nombre d'actions	9 441 905	107 268		9 549 173
Valeur nominale	0,01	0,01		0,01
Capital social	**94 419**	**1 073**	**-**	**95 492**

6.7.2. Dividendes

Au cours de la période, la société a distribué 1 424 K€ de dividendes au titre des résultats des exercices précédents.

6.7.3. Actions propres

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales et dans le cadre du contrat de liquidité, la société a procédé à des rachats de ses propres titres. La part du capital social auto-détenu a évolué de la façon suivante :

En nombre d'actions	30/09/2019	30/09/2018
Détention à l'ouverture	**53 944**	**-**
Acquisition	43 524	53 944
Cession	49 170	-
Détention à la clôture	**48 298**	**53 944**

L'annulation des titres auto-détenus a été imputée en augmentation de la situation nette pour un montant de 175 K€ sur l'exercice. Le montant cumulé de l'annulation de ces titres auto détenu est de 307 K€.

6.7.4. Paiements fondés sur des actions

Des plans de souscription d'actions sont attribués par la société et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30 septembre 2019, la société a attribué des actions gratuites aux salariés. L'impact comptabilisé au titre de l'exercice est de 391 K€.

Plan d'attribution d'actions gratuites :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attributions définitives au 30/09/2019	Attributions provisoires au 30/09/2019
15 décembre 2016	107 268	2 ans + 2 ans	107 268	0
14 janvier 2019	120 177	2 ans + 2 ans	0	120 177
TOTAL	**227 445**		**107 268**	**120 177**

6.8. Provisions courantes et non courantes

6.8.1. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

6.8.2. Indemnités de départ à la retraite

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19 R. Les obligations de Vente unique.com en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels la société est installée. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.
Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement de la société au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2019	30/09/2018
Taux d'actualisation :	0.47%	1,54%
Taux de mortalité :	Table INSEE 2017	Table INSEE 2017
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2019 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbox - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- dans le compte de résultat
  * le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
  * la charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nette des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
  * le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
  * les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
  * les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieur à l'emploi ;
  * l'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

En milliers d'euros	Provisions non courantes
Provisions au 30 septembre 2017	**169**
Dotations	31
Provisions utilisées	-30
Variation de périmètre	
Engagement actuariel	-11
Provisions au 30 septembre 2018	**159**
Dotations	32
Provisions utilisées	
Variation de périmètre	
Engagement actuariel	94
Provisions au 30 septembre 2019	**286**

Les provisions non courantes intègrent les provisions pour indemnités de départ à la retraite pour un montant de 286 K€.

6.9. Dettes financières

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante «capitaux propres». Il s'agit d'obligations convertibles en actions. Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs éléments :

• un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la composante obligataire ;

• l'option de conversion en nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue un instrument de capitaux propres ;

• le cas échéant, un ou plusieurs dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêtés ultérieurs, sont :

• composante dette : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.

• composante capitaux propres : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;

• les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

6.9.1. Echéancier des dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque la société dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

La dette financière se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Échéances					Endettement au 30/09/2018
	Total	Moins d'1 an (part courante)	Plus d'1 an (part non courante)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières à long terme (*)	2 043	657	1 202	1 202	185	1 918
Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes	**2 043**	**657**	**1 202**	**1 202**	**185**	**1 918**
Dettes diverses (intérêts courus)	1	1				2
Total des dettes financières à long terme	**2 044**	**658**	**1 202**	**1 202**	**185**	**1 921**
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire et effets escomptés)	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	**2 044**	**658**	**1 202**	**1 202**	**185**	**1 921**
(*) Dont crédit-bail	1 657	349	1 124	1 124	185	650

Les dettes financières à long terme sont constituées :

- D'un emprunt bancaire initial de 1.500 K€, taux fixe 1,57%, échéance 03/11/2020
- De deux crédits baux souscrits pour l'acquisition des immobilisations de son site d'Amblainville, pour un montant initial de 1.574 K€, financés sur 6 ans.
- D'un crédit-bail souscrit pour l'extension du site logistique d'Amblainville d'un montant initial de 710 K€, financés sur 7 ans.

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 388	11 270	-882
Passifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie nette	**10 388**	**11 270**	**-882**

6.9.2. Tableau de variation des dettes financières

En milliers d'euros	Capital restant dû au 30/09/2018	Souscription	Autres variations	Remboursements emprunts	Capital restant dû au 30/09/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	690			303	386
Emprunts sur opérations de crédit-bail	1 229	710		282	1 657
Intérêts courus	2			1	1
Total	**1 921**	**710**	**-**	**586**	**2 044**

6.9.3. Sensibilité

Sur la base de la dette au 30 septembre 2019, une hausse instantanée ou une baisse instantanée de 1 point sur les courbes de taux d'endettement resterait sans incidence sur le montant des capitaux propres au 30 septembre 2019.

6.10. Chiffre d'affaires

En application d'IAS 18, le chiffre d'affaires de la société correspond au montant des ventes de marchandises et prestations de service liées aux activités ordinaires de la société.

Il inclut notamment :

- les ventes Internet pour l'activité de e-commerce,
- les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients,
- les prestations de service après-vente,

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque la société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque la livraison est intervenue et que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable.

Les prestations de services, comme par exemple les services attachés directement à la vente de biens sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par nature est donnée ci-après :

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018	Variations
Vente de marchandises	79 206	70 838	8 368
Prestations de livraisons	14 863	13 693	1 221
Prestations parties liées	925	1 045	-120
Prestations facilités de paiement	548	552	-4
Autres prestations	303	479	-176
Chiffre d'affaires	**95 845**	**86 607**	**9 237**

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée ci-après :

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018	Variations
France	55 675	53 634	2 041
Europe du Nord et de l'Est	25 015	21 254	3 762
Europe du Sud	15 154	11 720	3 434
Total Chiffre d'affaires	**95 845**	**86 607**	**9 237**

6.11. Marge brute

Marge brute

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018
Chiffres d'affaires	95 845	86 607
Prix de revient des ventes	-46 866	-42 156
Marge brute	**48 978**	**44 451**
% marge brute	51,10%	51,32%
Transport sur ventes	-14 913	-13 525
Marge brute nette des coûts du transport	**34 066**	**30 926**
%Marge brute nette des coûts du transport	35,54%	35,71%

Marge sur ventes de marchandises

La marge sur ventes de marchandises est un indicateur alternatif de performance dont le calcul est réconciliable avec des données issues des comptes.

La notion de marge sur ventes de marchandises fait référence dans le présent document à la formule suivante :
Marge sur ventes de marchandises = Vente de marchandises – prix de revient des ventes

Elle s'établit ainsi :

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018
Vente de marchandises	79 206	70 838
Prix de revient des ventes	-46 866	-42 156
Marge sur ventes de marchandises	**32 340**	**28 682**
% Marge sur ventes de marchandises	**40,83%**	**40,49%**

Marge sur transport

La marge sur transport est un indicateur alternatif de performance dont le calcul est réconciliable avec des données issues des comptes. Elle présente la marge réalisée sur les seules prestations de transport facturées aux clients, indépendamment des revenus et coûts liés aux produits vendus par la Société.

La notion de marge sur transport fait référence dans le présent document à la formule suivante :
Marge sur transport = Prestations de transport facturées – coût du transport

Elle s'établit ainsi :

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018
Prestations de livraisons	14 863	13 693
Transport sur ventes	-14 913	-13 525
Marge sur prestations de livraison	**-50**	**168**
% Marge sur Prestations de livraison	**-0,3%**	**1,2%**

6.12. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018
Salaires	3 836	3 502
Charges sociales	1 806	1 659
Participation des salariés	475	227
Actions gratuites	391	303
Total des frais de personnel	**6 508**	**5 690**

6.13. Autres charges opérationnelles courantes

Le Résultat Opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats.

La société utilise le Résultat Opérationnel Courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise à savoir :
- Les frais de rationalisation;
- Les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie;
- Les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018
Transport sur ventes	*14 913*	*13 525*
Logistique	*5 508*	*5 057*
Marketing	*9 425*	*8 740*
Frais généraux et taxes	*5 782*	*5 310*
Dotations aux amortissement	*720*	*636*
Dotations aux provisions	*939*	*585*
Autres charges opérationnelles courantes	**37 288**	**33 852**

6.14. Autres produits et charges opérationnels

La société considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent principalement comme suit :

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018
Surcoûts logistique entrepôt de débord	-226	
Frais d'IPO non rattachés à la prime démission		-216
Autres charges et produits non récurrents	-59	-318
Total des autres produits et charges opérationnels	**-285**	**-534**

Les surcoûts logistiques liés à l'utilisation d'un entrepôt de débord de 5 000 m² avant la livraison de l'extension de 24 000 m² de notre entrepôt unique à Amblainville ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels.

6.15. Coût de l'endettement financier (brut)

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles.

Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

La société Vente unique.com applique cette méthode de référence.

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018	Variations
Intérêts et charges assimilées (1)	-84	-99	15
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	**-84**	**-99**	**15**
(1) dont intérêts financier liés au crédit-bail	-26	-26	0

6.16. Impôts sur les bénéfices et différés

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces 2 contributions :

• la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;

• la CVAE qui, selon l'analyse de la société, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

6.16.1. Décomposition de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018
Impôts exigibles	-1 593	-1 462
Reclassement CVAE	-242	-196
Impôts différés	6	-5
Charge d'impôts globale	**-1 830**	**-1 664**
Résultat net	2 810	2 691
Taux d'impôt effectif moyen	**39,43%**	**38,20%**

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

6.16.2. Rationalisation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net	2 810	2 691
Charges (produits) d'impôt des activités poursuivies	1 830	1 664
Résultat taxable	**4 640**	**4 354**
Taux d'impôt courant en France	28,92%	28,92%
Charge d'impôt théorique	**-1 342**	**-1 259**
Différences permanentes	-246	-208
Reclassement CVAE	-242	-196
Charges (produits) d'impôt comptabilisé(e)s	**-1 830**	**-1 664**

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

6.17. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette de Vente unique.com

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

6.17.1. Calcul de la trésorerie (en K€)

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.
La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.
Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la société, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018	Variation
Disponibilités	10 388	11 270	-882
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10 388**	**11 270**	**-882**
Découverts bancaires et effets escomptés	-	-	-
Trésorerie (endettement) net	**10 388**	**11 270**	**-882**

6.17.2. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

En Milliers d'Euros	30/09/2019	30/09/2018	Variation
Stocks	17 397	14 636	2 761
Créances d'exploitation	5 474	4 763	712
Autres créances d'exploitation	1 423	1 323	101
Actifs courants liés à l'exploitation	**24 294**	**20 721**	**3 573**
Fournisseurs	14 852	10 321	4 530
Dettes fiscales et sociales	3 039	4 026	-987
Autres passifs courants (hors comptes courants)	3 429	5 068	-1 639
Passifs liés à l'exploitation	**21 319**	**19 415**	**1 904**
Variation du BFR			**1 669**

Les autres passifs courants concernent principalement :

- Les produits constatés d'avance, pour 2 770K€. Les produits constatés d'avance sont composés de l'ensemble des commandes facturées et non livrées à la date de clôture. Le chiffre d'affaires étant comptabilisé à la commande, il convient de neutraliser l'ensemble des commandes non distribuées à la clôture de l'exercice.
- Les avoirs à établir, pour 603 K€, qui incluent notamment la provision sur chèques cadeaux dans le cadre du programme de fidélité Very Unique.

6.17.3. Flux de trésorerie provenant des investissements

En milliers d'euros	Note	30/09/2019	30/09/2018
Incorporels	6.1	753	419
Corporels	6.2	853	1 038
Financiers	6.3	-	94
Total des investissements		**1 606**	**1 552**
Incorporels	6.1	20	-
Corporels	6.2	-	-
Financiers	6.3	-	-
Total des cessions		**20**	**-**

Les principaux investissements réalisés par la société correspondent au crédit-bail souscrit auprès d'Eurodis, relatif aux investissements réalisés pour l'extension de l'entrepôt et à l'achat de fichier Clients.

6.17.4. Flux de trésorerie provenant du financement

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018	Variation
Compte courant actif			-
Compte courant passif	-503	-952	450
Variation des autres dettes non courantes	**-503**	**-952**	**450**

6.18. Résultat par action :

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.
Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Résultat net courant par action avant dilution	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net des activités poursuivies	2 810	2 691
Résultat net des activités cédées		
Résultat net	2 810	2 691
Nombre d'actions	9 549 173	9 441 905
Résultat net des activités poursuivies par action	**0,29**	**0,28**
Résultat net des activités abandonnées par action	**-**	**-**
Résultat net	**0,29**	**0,28**

Résultat net courant par action après dilution	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net des activités poursuivies	2 810	2 691
Résultat net des activités cédées - part du Groupe	-	-
Résultat net - part du Groupe	2 810	2 691
Nombre d'action moyen pondéré	9 549 173	9 441 905
Actions dilutives	120 177	107 268
Nombre d'action moyen pondéré retraité	9 669 350	9 549 173
Résultat net des activités poursuivies par action	**0,29**	**0,28**
Résultat net des activités abandonnées par action	**-**	**-**
Résultat net - part du Groupe	**0,29**	**0,28**

6.19. Taux de conversion

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture (1)		Cours moyen de la période (2)	
		30/09/2019	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2018
Suisse	Franc Suisse	1,0847	1,1316	1,1281	1,1613
Hong Kong	Dollar US	1,0889	1,1576	1,1227	1,1900
Pologne	Zloty polonais	4,3782	4,2774	4,3006	4,2436

(1) conversion du bilan

(2) conversion du compte de résultat

6.20. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018
Engagements donnés		
Cautions douanières	600	600
Caution solidaire		
Engagement de location simple en tant que preneur	14 690	14 008
Total	**15 290**	**14 608**

6.21. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 est de 128 K€.

6.22. Effectifs

Catégorie	30/09/2019	30/09/2018
Non cadres	41	34
Cadres	56	52
Effectif	**97**	**86**

6.23. Identité des sociétés mère consolidant les comptes de la société

SA CAFOM
3 avenue HOCHE
75008 PARIS
Société Anonyme au capital de 47 912 776,20 euros
% de détention de la SA VENTE UNIQUE : 63.6 %

6.24. Transactions avec les parties liées

6.24.1. Entreprises associées

Dans le cadre normal de son activité, la société réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché. Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018
Actifs non courants	1 251	1 251
Actifs courants	1 330	754
Autres passif courants	1 074	3 106
Chiffre d'affaires	1 021	1 045
Achats de marchandises	1 517	1 376
Autres charges opérationnelles courantes	8 263	7 714
Intérêts et charges assimilées	15	-

La société n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées. Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

6.24.2. Rémunération des principaux dirigeants

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

En milliers d'euros	30/09/2019	30/09/2018
Rémunérations brutes	798	829
Actions gratuites	230	244
Effectif	**1 028**	**1 073**

Il est prévu que Monsieur Sacha Vigna percevra, en cas de départ contraint de la Société, une indemnité de départ d'un montant égal à 300.000 €. En cas de cumul de l'indemnité de départ au titre du mandat social et d'une indemnité de licenciement au titre de son contrat de travail, le montant total perçu par Monsieur Sacha Vigna à ces différents titres sera globalement plafonné à 300.000 €. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation d'une condition de performance dont les termes ont été réitérés à l'occasion d'une séance du conseil d'administration de la Société en date du 21 février 2018, étant toutefois précisé que la notion de départ contraint a été précisée et inclut désormais les cas de départ liés à un changement de contrôle de la Société et/ou un changement de stratégie.